

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-88
Séance du 26 juin 2024

Objet : Approbation du Compte Administratif du budget principal 2023

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	7	1

VOTE	
Majorité	Contre : 4
J-Y CHAPELET ne participe pas au vote	Abstention : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad ABADLI procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain HILLE procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne FOURNIER procuration à C.MUCCIO, Claude ROUX procuration à J-Y CHAPELET, Pascale BORDES procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine HERBET

Secrétaire de séance : Christine MUCCIO

Objet : Approbation du Compte Administratif du budget principal 2023

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2022 repris en 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	9 220 475,38	11 060 631,17	-1 840 155,79	-1 862 748,09	-3 702 903,88
Fonctionnement	29 791 390,43	26 894 248,95	2 897 141,48	359 147,19	3 256 288,67
Total	39 011 865,81	37 954 880,12	1 056 985,69	-1 503 600,90	-446 615,21

Pour 2023, le compte administratif du Budget Principal s'élève, toutes sections confondues :

- En recettes : 39 011 865,81 €,
- En dépenses : 37 954 880,12 €.

En tenant compte des restes à réaliser, 4 242 007,06 € en dépenses et 6 537 539,83 € en recettes, le besoin de financement s'établit à hauteur de 1 407 371,11 €. L'excédent de fonctionnement à reporter s'élève donc à hauteur de 1 848 917,56 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – LES RECETTES : 29 791 390,43 €

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 28 556 618,77 €, avec un excellent taux de réalisation de plus de 107 % par rapport au budget. Cela traduit la pertinence des inscriptions budgétaires et l'investissement des services à valoriser les recettes de notre collectivité.

De manière plus détaillée, les recettes enregistrées en 2023 sont les suivantes :

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Ce poste, d'un montant de 81 472,58 €, est constitué des remboursements de la Sécurité Sociale et de la prévoyance en lien avec les arrêts maladies du personnel ainsi que la compensation de l'Etat dans le cadre des Contrats Unique d'Insertion (CUI).

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce poste d'un montant de 1 306 394,96 € est constitué principalement du remboursement du personnel mises à disposition aux CCAS et à la caisse des écoles pour 329 038,20€, du personnel mise à disposition ou mutualisé avec l'Agglomération du Gard rhodanien pour 315 596,10 €, de la redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement pour 239 195,03 €, des droits de stationnement et de location sur la voie publique pour 208 461,26€, de la redevance et des droits des services à caractère culturel pour 75 602 €, du remboursement par le CCAS des frais de fonctionnement supportés par le budget principal pour 25 993,64 € ainsi que des produits des concessions cimetières à hauteur de 25 705 €.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce poste d'un montant de 18 177 115,93 € est majoritairement constitué des impôts direct locaux à hauteur de 13 233 885 €, des Attributions de Compensation pour 2 695 357,95 €, du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 568 278 €, de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière pour 554 155,22 €, la taxe sur la consommation finale d'électricité pour d'attribution de compensation pour 468 594,08 €, du Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 298 681 €, la taxe locale sur la publicité extérieure pour 150 555,68 €, et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par l'agglomération pour 123 509 €.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce poste s'élève à 7 536 649,99 € et est principalement constitué de la Dotation Globale de Fonctionnement pour un montant total de 6 181 812 €, des différentes participations de l'Etat, de la Région, du Département et des autres organismes à hauteur de 686 270,08 €, des attributions au titres des compensations versées par l'Etat suite à la perte de taxes locales (taxe professionnelles, taxe foncière, etc) et des dotations (recensement, équipement des territoires ruraux, etc) pour un montant total de 607 500 €, ainsi que le versement d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 22 039,91 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Avec 256 356,03 €, ce chapitre est constitué majoritairement des revenus des immeubles (242 811,85 €) et diverses redevances versées par les fermiers et les concessionnaires (13 544,18 €).

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Ce chapitre d'un montant total de 1 198 358,24 €, constate principalement les diverses cessions d'immobilisations réalisés en 2023 pour un montant de 1 046 800 € (cession de la « Maison Anthouard », de logement aux Estouzilles, et la reprise de différents véhicules).

Enfin, **les recettes d'ordre** liées aux écritures de cessions s'élèvent à 1 234 771,66 € (chapitre 042).

2 – LES DEPENSES : 26 894 248,95 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 23 886 198,56 € sur un budget de 24 648 860,19 €, soit un taux de réalisation proche des 97%.

Les efforts de gestion sont ainsi à souligner alors que la Ville subit pourtant, comme toute collectivité, des hausses contraintes ou mécaniques notamment pour les dépenses de personnel mais également des effets inflationnistes des matières premières. Il semble important de souligner la maîtrise des dépenses de réelles de fonctionnement dans son ensemble.

La présentation des principaux chapitres s'établit ainsi :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre représente 6 260 644,15 € en 2023 contre 6 470 280,75 M€ en 2022, soit une baisse d'environ 3,24%.

Dans le détail, les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :

- Les dépenses d'énergie, de l'eau et d'assainissement ou du carburant à hauteur de 1 430 859,73 € (22,85 % du chapitre 011) sont en baisse (-6,87%) par rapport à 2022 notamment grâce aux actions en lien avec la sobriété énergétique menées par les services.

- Les services extérieures comptabilisés à hauteur de 2 578 844,80 € constituent l'une des plus gros postes de dépenses du chapitre 011. Ils comprennent les contrats de prestations de services relatifs au nettoyage des voies et sanitaires publics et au ramassage des encombrants, les contrats de location (mobilier et immobilière), l'entretien et la réparation des bâtiments, véhicules, espaces verts, et les contrôles réglementaires annuels. 454 824,14 € ont été dépensés pour les festivités, 399 900,55 € ont permis l'achat de divers fournitures (administratives, d'entretien, de voirie...), 399 337,10 € ont été remboursés à l'agglomération pour la fourniture des repas pour les écoles.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre représente 56,67 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un total de 13 536 825 €, constituant ainsi le premier poste de charges pour la Ville.

Classiquement, ce chapitre intègre les évolutions mécaniques et réglementaires liées au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT).

Ce chapitre apparaît en progression de + 3,95 % par rapport à 2022 et est principalement imputable aux éléments suivants :

- L'augmentation générale de 1,5% du point d'indice à partir de juillet 2023.

- La progression indiciaire pour les bas salaires impactant ainsi particulièrement les agents de catégories C et B, agents les plus nombreux au sein des effectifs de la collectivité

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, d'un montant de 3 243 165,70 €, est en hausse par rapport à 2022 de + 130 060,49 €, soit un peu plus de 4 %.

Cette évolution est liée principalement :

- Aux dépenses informatiques, notamment aux renouvellements des licences et aux frais générés par l'hébergement extérieur de nos progiciels, soit + 41 773 € par rapport à 2022.
- La contribution au SDIS : + 55 032,57 € et les subventions aux associations (+47 861,62 €)

En revanche, le montant des admissions en non-valeur présentées par le Comptable Public apparaît en repli 41 185,44 € par rapport à 2022.

Les autres chapitres

Les crédits réalisés sont les suivants :

- Chapitre 66 - Charges financières : 658 000 € (soit - 30 418,31 € (- 4,4 %) par rapport à 2022) ;
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 154 863,93 €, correspondant principalement aux indemnités d'éviction payées pour récupérer les locaux commerciaux de la Citadelle ;
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 32 699,78 € ;

Enfin, les dotations aux amortissements de 3 008 050,39 €, représentent **les seules dépenses d'ordre**. A noter que le montant très élevé est lié au fait que ce chapitre intègre également les sorties d'actifs des immobilisations cédés au cours de l'exercice 2023.

La section de fonctionnement 2023 affiche ainsi un excédent de gestion de 2 897 141,48 €.

Après la reprise du résultat antérieur dégagé en 2022 et s'élevant à 359 147,19 €, le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2023, présente un excédent de 3 256 288,67 €.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – LES RECETTES : 9 220 475,38€

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre d'un montant de 4 474 046,20 €, intègre les excédents de fonctionnement capitalisés pour 3 699 395,03 €, les recettes liées au FCTVA à hauteur de 498 280,35 € et le produit de la taxe d'aménagement pour 276 370,82 €.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

L'ensemble des subventions d'investissement représente un total de 737 128,79 € au titre de 2023. Ce montant traduit la capacité de la Ville à mobiliser les différents partenaires institutionnels (Etat, Région et Agglomération...) dans les recherches de financement et en fonction de l'avancement des différents travaux.

Ce chapitre fait aussi apparaître les amendes de polices d'un montant de 184 865 €.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Le montant enregistré en 2023 est de 1 001 000 €, dont 1 000 000 € au titre des emprunts contractés et 1 000 € de caution encaissée.

Avec les recettes d'ordre d'un montant de 3 008 050,39 €, les recettes d'investissement de l'exercice sont d'un montant total de 9 220 475,38 €.

2 – LES DEPENSES : 11 060 631,17 €

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice représentent 9 825 859,51 €.

Dépenses d'équipement

D'un montant de 7 338 467,62 €, elles sont composées des immobilisations incorporelles, corporelles, en-cours et des subventions d'équipement versées (chapitres 20, 21, 23 et 204) et représentent près de 74,69 % des dépenses réelles d'investissement.

La ville poursuit sa politique ambitieuse d'investissement avec notamment les réalisations suivantes :

- La salle de spectacle La Pyramide (1 193 287,52 €),
- La salle polyvalente Saint-Exupéry (110 890,06 €),
- L'éclairage public et signalétique tricolore (238 226,17 €),
- Les travaux de voirie (2 213 094,04 €) dont la place Bertin Boissin (1 404 328,93 €), le quartier des Estouzilles (249 969,44 €), ainsi que les réhabilitations des réseaux de voirie,
- L'achat de mobilier urbain, matériels informatiques dans le cadre de la phase de modernisations des services, matériels pour les équipements sportifs, aménagement des aires de jeux, caméras de vidéoprotection, achat des véhicules (707 168,99 €),
- Les travaux de réhabilitation, aménagement, accessibilité, de désimperméabilisation, etc... pour un montant de 1 801 674,86 €,
- Les études pour 663 037,60 €.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond au remboursement en capital de la dette pour un total de 2 480 272,09€.

Avec les dépenses d'ordre d'un montant de 1 234 771,66 €, les dépenses d'investissement totales de l'exercice s'élèvent à 11 060 631,17 €.

Pour cette section, le solde de gestion 2023 affiche ainsi un déficit de 1 840 155,79 €.

Après reprise du résultat antérieur de 2022 (-1 862 748,09 €), le résultat d'investissement cumulé, fin 2023, présente un déficit de 3 702 903,88 €.

3- L'ENCOURS DE DETTE ET LES EPARGNES 2023

L'encours de dette au 31 décembre 2023 s'établit à 20,3 M€ contre 21,7 M€ en 2022, soit un désendettement de 1,4 M€ sur l'exercice 2023, après celui amorcé en 2022 à hauteur de 2,5 M€, soit 4 M€ sur deux exercices.

La typologie de la dette est la suivante (selon la Charte de Bonne Conduite) :

- Produits classés 1A : 88,72 % ;
- Produits classés 1B : 6,63 % ;
- Produits classés 1D : 4,65 %.

L'épargne brute ou autofinancement brut constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). **Elle est, hors cessions, de 3,6 M€ en 2023 contre 4,1 M€ en 2022**, soit un taux d'épargne brute de 13,17% (14,99 % en 2022).

Le ratio de solvabilité (encours de dette / Epargne brute) est au 31/12/2023 de 5,6 années. Exprimé en nombre d'années, cet indicateur signifie que la Ville pourrait se désendetter en 5 ans et 7 mois si elle affectait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette. Les analystes estiment que ce ratio ne doit pas être supérieur à 10/12 ans.

Le taux d'endettement (encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement) atteint 70,73% en 2023 contre 77,5% en 2022. Ce ratio donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100 %, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette.

Rapporté à la population INSEE de la commune (18 574), le taux d'endettement par habitant s'élève à 1 091,58 €, contre une moyenne nationale de 1 042 € par habitant. En 2022, ce taux s'établissait à 1 178 € par habitant.

Le compte administratif 2023 du Budget Principal est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L.2121-31, L.1612-12 et L.1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée au moment du vote,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 12 juin 2024,

Le Conseil municipal décide à la majorité – 4 votes contre (J-L MORELLI, B.NASS, L.MARQUES-ROUX, P.BORDES) – 4 abstentions (T.VINCENT, G.SANCHEZ, O.WIRY, J.JACKEL) :

- d'approuver le compte administratif 2023, toutes sections confondues, pour le Budget Principal, tel qu'il a été arrêté.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELLE

